



Tel : 04.68.20.37.62
e-mail : maire.belvis@gmail.com

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2023

Conseillers présents :

- ❖ Mesdames Nicole LACROIX et Audrey RAYNAUD.
- ❖ Messieurs Gilbert BOMBAIL, Michel LACROIX, Frédéric PLANES, Georges RAMON, Jacques ROSES et Michael SOLER.

Conseiller excusé et représenté :

- ❖ Monsieur Didier LAGARDE qui donne procuration à Michel LACROIX.

Conseillère absente :

- ❖ Madame Alice MARGOTTON.

Secrétaire de séance : Gilbert BOMBAIL se porte volontaire.

Georges RAMON, maire de Belvis, ouvre la séance à 20h45 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est **approuvé à l'unanimité**.

DELIBERATIONS :

1 Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Vente de biens appartenant à la famille de madame Maryse MAUGARD.

Le conseil décide à l'unanimité le refus de préempter.

2 Vote état d'assiette et destination des coupes de bois :

il s'agit de mettre en vente les arbres « déperissants », conséquence des sécheresses, tant qu'ils ont une valeur commerciale, sur des parcelles soumises à l'ONF.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3 Mise à jour du tableau des effectifs :

Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal suite au prolongement de contrat de Doryan.

Mise à jour adoptée à l'unanimité.

4 Vote des taux de fiscalité 2023 :

Vu la conjoncture et compte tenu que les finances de la commune sont saines, le conseil propose de conserver les mêmes taux que l'année précédente.

La proposition de ne pas augmenter les taux est adoptée à l'unanimité.

5 Vote des subventions aux associations :

Associations ayant fait une demande et auxquelles le conseil a accordé une subvention :

▪ Bélo Bisto	4 000 €
▪ ACCA Belvis	600 €
▪ Viande Pyrénées Audoises	150 €
▪ Gym Volontaire du Pays de Sault	50 €
▪ Sport en Pays de Sault	150 €
▪ Ski Club du Pays de Sault	300 €
▪ USPS rugby	150 €
▪ Amicales des pompiers	500 €
▪ Végazik	150 €
▪ FNACA	100 €
▪ Haut les cœurs	100 €
▪ Souvenir Français	100 €
▪ Bleuets de France	100 €

Proposition adoptée à l'unanimité.

6 Vote du budget primitif pour la Régie Municipale de Service (poste - épicerie) :

Suite à l'analyse des différentes lignes budgétaires et après échanges et discussions, le budget prévisionnel est arrêté aux sommes de :

→ investissement	5 021,59 €
→ fonctionnement	63 741,70 €

Budget primitif adopté à l'unanimité.

7 Vote du budget primitif pour le Service Eaux et Assainissement :

Suite à l'analyse des différentes lignes budgétaires et après échanges et discussions, le budget prévisionnel est arrêté aux sommes de :

→ investissement	323 540,11 €
→ fonctionnement	77 517,30 €

Budget primitif adopté à l'unanimité.

8 Vote du budget primitif Commune :

Suite à l'analyse des différentes lignes budgétaires et après échanges et discussions, le budget prévisionnel est arrêté aux sommes de :

→ investissement	299 603,71 €
→ fonctionnement	841 343,24 €

Budget primitif adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 23h45.